

Cédric O, secrétaire d'État chargé du Numérique

« La 5G est déjà possible dans 40 grandes villes »

EXCLUSIF

Ce standard est déjà autorisé dans près de 7 000 communes, comme l'illustre cette carte de l'ANFR

TÉLÉPHONIE

Le secrétaire d'État au Numérique rappelle aux maires qu'ils ne peuvent pas s'opposer à son déploiement

Les opérateurs accélèrent. Après SFR à Nice le 20 novembre, Bouygues et Orange allument leurs antennes le 1^{er} et le 3 décembre. Seul Free n'a pas encore annoncé de date. Cédric O dresse un état des lieux.

Que dit cette carte sur la couverture de la France en 5G d'ici à la fin 2020 ? Elle nous dit que la France est bien dans le premier wagon des pays qui allument la 5G. C'est donc un signal très fort que nous envoyons à l'international. L'État, par la voix de l'ANFR, a autorisé la 5G partout en France. Cette nouvelle génération de téléphonie mobile sera très largement disponible dans les semaines qui viennent pour les particuliers et pour les entreprises. Elle est déjà possible dans 40 villes de plus de 100 000 habitants. L'activation individuelle des pylônes, elle, est à la main des opérateurs télécoms.

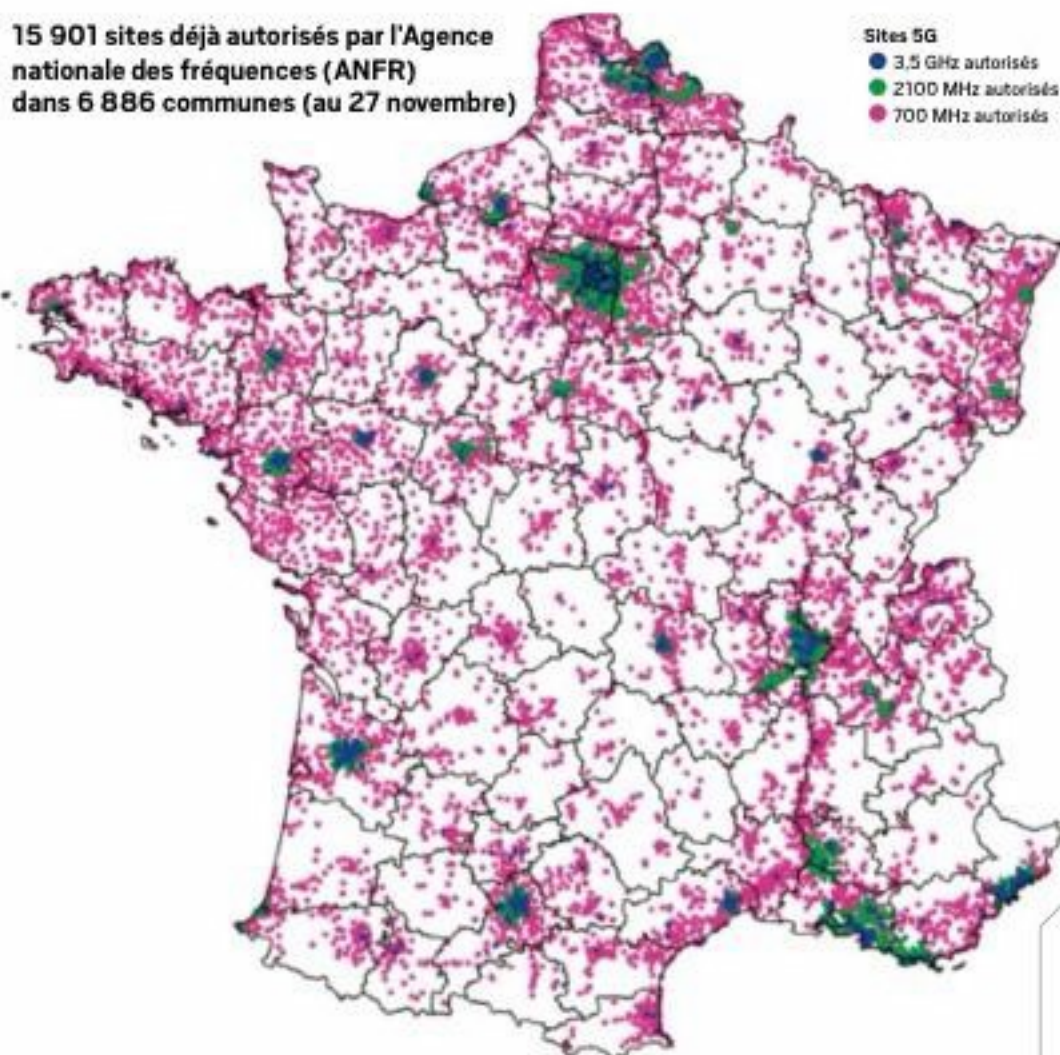
Risque-t-on d'avoir des zones blanches, une nouvelle fracture numérique ?

Il faudra plusieurs années pour que le territoire soit intégralement couvert. Mais je tiens à dire que la France est le seul pays en Europe à avoir exigé qu'un quart des antennes allumées soient implantées dans des zones peu denses d'ici à 2024, par souci d'équilibre territorial et parce que la 5G représente un gros atout pour l'agriculture ou pour la télémédecine. Il y aura un meilleur équilibre des antennes 5G entre les zones peu denses et les centres-villes que lors du déploiement de la 4G.

Où en est-on justement dans le déploiement de la 4G et de la fibre ?

Le rythme de réduction de la fracture numérique territoriale est inédit. Le plan zones blanches des précédents gouvernements se résume à 600 pylônes allumés entre 2003 et 2018. Depuis 2018, ce gouvernement a activé 462 pylônes, et nous

15 901 sites déjà autorisés par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) dans 6 886 communes (au 27 novembre)



TROIS BANDES DE FRÉQUENCES

DANS LEURS STRATÉGIES de couverture du territoire, les opérateurs télécoms utiliseront trois bandes de fréquences différentes. Les antennes émettant en 700 MHz (en rose) et en 2 100 MHz (en vert) fonctionnent déjà en 4G. Leur passage à la 5G s'effectuera par une simple mise à jour logicielle. Les antennes émettant en bande 3,5 GHz (en bleu) sont en cours de déploiement. On y retrouve les 500 antennes installées pendant la phase d'expérimentation. Certaines sont désormais pérennes et peuvent être exploitées commercialement, les autres le seront prochainement. La 5G en bande basse (700 MHz) offre de meilleures portée et pénétration dans les bâtiments mais moins de débit comparée à la 3,5 GHz. C'est pourquoi le ministère a demandé la plus grande transparence aux opérateurs sur leurs cartes de couverture et de débit réel. ● M.J.



INTERVIEW

Que nous apportera la 5G ?

La 5G, c'est l'équivalent de la fibre pour votre mobile en matière de débit et de stabilité. Ces usages pourraient même transformer le téléphone portable tel qu'on le connaît. Pour les entreprises, la 5G permettra de connecter toutes sortes d'instruments et de récolter des milliards de données. Un agriculteur pourra ainsi optimiser l'arrosage et limiter l'usage d'engrais et de pesticides ; une entreprise de logistique, ses consommations de carburant. Plus largement, cette technologie aura un impact sur leur compétitivité et leur efficacité environnementale. La croissance exponentielle des grandes entreprises numériques américaines et chinoises est née de la généralisation de la 4G et de l'usage du smartphone. La 5G permettra de faire naître les entreprises de demain et de créer de nombreux emplois en Europe. Voilà pourquoi nous devons être au rendez-vous de cette technologie.

Les maires peuvent-ils empêcher son déploiement ?

Le Conseil d'État a été clair : il ne revient pas aux maires mais à l'État d'en décider, même si certains peuvent ralentir le processus, par exemple à travers l'accès

aux bâtiments publics. La plupart des maires sont responsables, et nous travaillons étroitement avec les associations de collectivités impliquées. Mais il y a aujourd'hui chez les écologistes et chez certains maires de gauche une instrumentalisation politique du sujet. Je ne doute toutefois pas un instant que même les plus réfractaires comme Eric Piolle [maire EELV de Grenoble, opposé à la 5G] finiront par accepter la 5G dans les mois qui viennent. Car ils n'assumeront ni la saturation des réseaux pour leurs administrés ni le départ d'entreprises que cela impliquerait.

Y aura-t-il de la 5G à Noël à Paris ?

Rien ne l'empêche. Si les opérateurs souhaitent allumer, ils le peuvent.

La convention citoyenne pour le climat demandait un moratoire. Pourquoi ne pas l'avoir appliqué ?

La question de l'impact sanitaire des ondes électroniques est l'un des sujets de santé publique les plus documentés. Il existe près de 28 000 études sur le sujet. L'Anses [Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail] rend un rapport par an depuis 2003. Tous

convergent vers la même conclusion : il n'y a pas d'impact démontré en dessous des normes sanitaires. Les niveaux d'exposition en France sont en moyenne 200 fois inférieurs à ces normes. Toutefois, je n'ignore pas que certains de nos concitoyens continuent de s'interroger. C'est pourquoi en 2021 nous allons tripler les contrôles pour en faire 10 000, dont la moitié sur la 5G. Mais dans ces conditions, le gouvernement assume son déploiement.

Quel est le dernier bilan de l'application TousAntiCovid et quel est son avenir ?

Nous avons dépassé les 10 millions de téléchargements ; notre ambition reste d'atteindre au moins les 15 millions pour mieux contrôler l'épidémie. Si l'appli n'a pas eu un impact significatif sur la propagation de l'épidémie, avec plus de 14 000 personnes notifiées cas contact, elle a probablement permis de sauver des vies. Nous ne prévoyons pas de la rendre obligatoire, mais nous réfléchissons à nous appuyer sur l'outil, avec les cahiers de rappel pour sécuriser la réouverture des bars, restaurants et salles de sport. Les secteurs consultés y sont prêts. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR BRUNA BASINI, MAËL JOUAN ET ARTHUR NAZARET